ART. PREMIER N° 7

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 4985)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 7

présenté par Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En augmentant les délais durant lesquels l'avortement sera possible, c'est aussi le geste médical et « technique » qui change. Emmanuel Macron, dans un entretien au magazine ELLE, le rappelait d'ailleurs au cœur de l'été dernier : il n'est pas favorable à l'allongement à 14 semaines, l'avortement étant « plus traumatisant dans ces délais-là »...

Il convient donc de supprimer cet article.